

Code de vie

2023-2024

Notre centre de formation générale des adultes et notre centre de formation professionnelle sont d'abord des lieux d'instruction et de formation, mais aussi des milieux de vie. Ce code de vie rappelle qu'il est important de se doter de conditions favorables à l'accomplissement personnel et professionnel.

Formation professionnelle et Éducation des adultes

Nos valeurs

Respect

Engagement

Responsabilisation

En route vers la réussite ...

La vision de notre centre d'éducation des adultes

Inspiré du courant humanisme et de nos 3 valeurs notre centre favorise la réussite éducative dans une perspective de développement de la personne.

Nos actions visent à soutenir l'élève par des approches stimulantes et adaptées afin de favoriser la persévérance scolaire, l'implication citoyenne et l'engagement dans la communauté de chacun.

La vision de notre centre de formation professionnelle

Notre centre de formation professionnelle favorise le développement de compétences professionnelles et le développement global de la personne.

Nos actions visent à soutenir les élèves dans leurs apprentissages par des approches stimulantes et adaptées afin de favoriser leur réussite et leur intégration au marché du travail.

Nos enjeux et nos orientations

Enjeu 1 – Difficulté des élèves en lecture et en écriture

- Contribuer à améliorer la littératie chez tous nos élèves

Enjeu 2 – Développement global de tous les élèves

- Faire de la santé et du bien-être une priorité

Enjeu 3 – La réussite de tous les élèves

- Offrir une expérience éducative engageante (SAE) par des pratiques efficaces variées

Les manifestations de nos valeurs au quotidien

Le respect c'est :

- Le souci de l'impact de nos actes sur autrui
- Être inclusif
- S'accepter et considérer les autres avec leurs différences

L'engagement c'est :

- Se mobiliser et mettre en œuvre toutes ses forces et ressources (efforts)

La responsabilisation c'est :

- Travailler à devenir la meilleure version de soi-même (attitudes et comportements)
- Dépassement de soi (réussite)
- Prendre soin de soi (bien-être)

Difficulté des élèves en lecture et en écriture (Enjeu 1)

L'élève peut se rendre dans le local de français pour consulter ou emprunter des livres après avoir obtenu le consentement de son enseignant.

Développement global de tous les élèves (Enjeu 2)

Prendre note que ces règles s'appliquent pour toute activité ou sortie organisée par nos centres.

Civisme, savoir-être et code de vie

Le civisme et le savoir-être balisent les comportements de chacun. Un code de vie est toutefois établi pour guider les élèves qui, avec le personnel, sont responsables de la qualité de leur milieu de vie. Des sanctions pouvant aller jusqu'à la suspension de la formation peuvent être données s'il y a des manquements au civisme, au savoir-être et au code de vie.

Boissons alcoolisées et drogues

Il est interdit de posséder, de vendre ou de consommer de l'alcool ou des drogues, incluant le cannabis, dans les établissements, sur le terrain du centre, dans les véhicules stationnés au centre et lors d'activités tenues par le centre.

Il est également interdit de se présenter en ces mêmes lieux sous l'effet de drogues ou d'alcool, incluant le cannabis.

Il est à noter que les objets servant à la consommation de substances illicites, incluant le cannabis, sont strictement interdits. Ils seront immédiatement confisqués et détruits dans les plus brefs délais.



Notre intervenante sociale est disponible en tout temps pour vous accompagner dans une démarche.

Drogue : Aide et référence : 1-800-265-2626

Tabagisme et vapotage (voir Annexe 1 – Politique sur le tabac)

En conformité avec la loi concernant la lutte contre le tabagisme, il est interdit de fumer ou de vapoter :

- Dans les bâtiments;
- Sur tous les terrains appartenant au Centre de services scolaire;
- Dans les voitures, sur le terrain des centres.

Les contrevenants s'exposent aux contraventions normalement prévues par la loi.

Boissons énergisantes

Les boissons énergisantes sont interdites dans nos centres.

Celles-ci comportent leur lot d'effets indésirables sur la santé. La consommation importante de boissons de ce type peut engendrer des effets secondaires sur le système nerveux central, cardiovasculaire, digestif et rénal.

Selon plusieurs études les boissons énergisantes affectent l'humeur, la fonction cardiaque, la capacité de concentration et la qualité du sommeil.

Nourriture

Seules les collations sont autorisées dans les locaux et les laboratoires. Les repas (dîner) sont interdits en classe et doivent être pris dans le salon des élèves.

Harcèlement psychologique, violence physique et verbale, intimidation et cyber intimidation (voir Annexe 2 – Affiches du plan de lutte à l'intimidation et violence) (document intégral sur le babillard)

Si vous en êtes victime, ne restez pas isolé et parlez-en à l'un des membres du personnel du centre en qui vous avez confiance. Des mesures appropriées seront mises en place.

Tout élève ayant des propos ou commettant des actes :

- de harcèlement psychologique;
- de violence physique ou verbale;
- d'homophobie;
- de transphobie;
- de cyberintimidation.

pourrait voir son droit de formation suspendu pour une durée fixée par la direction.

C'est une responsabilité collective de dénoncer tout acte, propos ou incident dont nous sommes témoins.

De plus, s'il y a lieu, le dossier sera transmis aux autorités compétentes.

**Assurances et responsabilités
(voir Annexe 3 – Politique santé-sécurité)**

- L'assurance accidents est de la responsabilité de l'élève ou de ses parents. Le Centre de services scolaire ne peut être tenue responsable dans de telles circonstances.
- Il est possible de souscrire à une assurance à peu de frais, et ce, pour toute la durée de la formation.
- Les élèves des centres ne sont pas couverts par la CNESST.
- Tout accident doit être déclaré sur le formulaire prévu à cet effet et remis au secrétariat du centre le plus rapidement possible.

Le Centre de services scolaire et les Centres d'éducation des adultes Chandler-Grande-Rivière et de formation professionnelle Chandler-Paspébiac se dégagent par ailleurs de toute responsabilité quant au vol, bris ou perte d'objets personnels.

Premier soins

Dans tous nos centres des personnes sont responsables de donner les premiers soins sur place. Les noms des personnes responsables de donner les soins sont affichés à l'entrée des centres. Au besoin, l'élève peut s'informer auprès des enseignants ou du secrétariat.

Il est **important** si vous avez une situation particulière de santé ou un problème de santé, de remplir la fiche de santé remise lors de votre accueil. Informez aussi la réception de tout changement à votre situation de santé. Ces informations seront conservées dans la plus grande discrétion.

Tenue vestimentaire et accessoires

Toute tenue vestimentaire doit respecter la décence, la convenance, l'hygiène et la propreté et respecter les exigences pour certains programmes de formation (atelier, laboratoire, bureau). L'utilisation des casiers est recommandé pour les survêtements et les vestes.

- En esthétique, il est fortement suggéré de retirer les extensions de cils et de conserver les ongles naturels en début d'année scolaire afin de permettre un apprentissage optimal. Le port de l'uniforme est obligatoire tel que prévu aux frais chargés aux élèves.
- En coiffure, sont exigés, le port de l'uniforme noir, des chaussures noires et un cardigan noir.

Respect de notre environnement

Notre rôle est important dans la dégradation de notre environnement, qui aujourd'hui, n'est plus remis en cause. Dans nos gestes quotidiens nous pouvons contribuer à éviter les répercussions qu'aura la dégradation de notre environnement sur notre santé (par exemple, stress, allergies, maladies respiratoires, etc.). Dans notre centre nous privilégions le recyclage, le compostage ou toute autre action qui contribue à une meilleure santé par un environnement sain.

La réussite de tous les élèves (Enjeu 3)

La présence aux cours, la ponctualité et le respect des échéanciers représentent des conditions élémentaires de réussite. Une démarche d'aide à l'élève est mise en place pour guider nos interventions.

Assiduité aux cours

La présence aux cours est obligatoire. La justification formelle de toutes les absences est obligatoires pour qu'elles soient motivées et seuls les motifs suivants sont acceptés :

- Rendez-vous médical
- Présence requise au tribunal
- Funérailles

L'élève est responsable de la gestion de ses absences.

- L'élève dont le taux d'absentéisme se situe entre 10 et 20 % sera rencontré par son tuteur afin d'identifier la problématique et des pistes de solution.
- L'élève qui a entre 20 et 30% d'absence sera convoqué par l'intervenante sociale afin de trouver des pistes de solutions.
- L'élève qui a plus de 30% d'absence sera rencontré par la direction.

En cas d'absence l'élève doit en aviser le secrétariat; il est possible de laisser un message dans la boîte vocale.

Pour motiver les absences, communiquez avec le secrétariat associé au lieu de formation.

CEA Chandler-Grande-Rivière	
Chandler (<i>centre administratif</i>)	418-689-3911

	(poste 7100)
Grande-Rivière	418-385-3499 (poste 7000)
CFP Chandler-Paspébiac	
Chandler et Paspébiac (<i>centre administratif</i>)	418-689-391 (poste 7100)

Les cas d'interruption du droit de formation pour absences prolongées

L'élève qui s'absente plus que le pourcentage toléré, sans pièce justificative valable (ex : médecin, présence à la cour, funérailles ...) pourrait voir son droit de formation interrompu. Par contre, un élève ayant des pièces justificatives pour force majeure pourrait bénéficier d'une tolérance accrue.

L'élève qui est absent durant 5 jours consécutifs de classe voit son droit de formation automatiquement suspendu. Cette règle imposée par le Ministère de l'Éducation est incontournable à l'éducation des adultes.

Pour la formation professionnelle les élèves qui s'absentent 5 jours consécutifs et plus, peu importe le motif, verront une interruption de leur formation et un arrêt de leurs prêts et bourses.

Si cette situation se produit plus d'une fois pour des raisons non valables, un retour pourrait être reporté ou refusé. Pour reprendre la formation, une rencontre est obligatoire avec l'intervenante sociale du centre et selon la situation, avec la direction.

Prendre note qu'avec un retour autorisé, celui-ci se fera aux dates d'entrée mensuelles prévues.

Dates d'entrée en formation

- 25 septembre 2023
- 23 octobre 2023
- 20 novembre 2023
- 11 décembre 2023
- 9 janvier 2024
- 5 février 2024
- 11 mars 2024
- 8 avril 2024
- 6 mai 2024

Respect des échéanciers de formation

Tous les services d'enseignement fonctionnent avec des unités pour lesquelles des délais de formation sont fixés par le Ministère de l'Éducation.

L'élève est responsable du respect de ses échéanciers.

Utilisation d'équipements électroniques personnels et internet

Les appareils électroniques peuvent être autorisés dans la classe par le personnel enseignant à des fins d'apprentissage. L'utilisation des ordinateurs de nos centres est destinée uniquement à des fins pédagogiques.

En classe, l'élève qui utilisera les outils de communication (cellulaire, tablette, montre intelligente, etc.) à des fins autres que pédagogiques pourrait se faire confisquer son appareil.

Il est interdit de filmer, prendre en photo ou enregistrer et de diffuser les images ou paroles de qui que ce soit sans son consentement écrit. Il est interdit de récupérer et de diffuser sur les réseaux sociaux ou par voies électroniques des messages ou des documents de nature sexiste, raciste, haineuse, discriminatoire, pornographique, illustrant ou favorisant la violence et/ou l'intimidation.

Séance d'examens

(voir Annexe 4 – Séance d'examen)

(voir Normes et modalités FP sur le babillard des élèves)



Il est interdit de copier ou de tricher.

Les appareils numériques doivent être remis au personnel enseignant ou au surveillant avant le début de l'examen.

En formation professionnelle, un élève inscrit à une compétence a le droit de se présenter à l'épreuve de sanction à la fin de celle-ci s'il a été présent 75% du temps de la compétence et que l'enseignant considère, suite à des activités d'apprentissage et d'évaluation en aide à l'apprentissage, qu'il a développé les apprentissages visés par la compétence. Lors d'une épreuve de participation l'élève devra avoir cumulé au moins 90% de présence à la compétence. S'il a été présent moins de 75% de la compétence, il y a étude de cas par la direction.

Informations générales

Accès des élèves au portail et accès en ligne au dossier scolaire au ministère de l'Éducation

Les élèves ont accès au portail du Centre de services scolaire. Pour ce faire :

- Une adresse courriel et un mot de passe sont fournis à chaque élève du centre;
- Une formation sur l'accès au portail sera offerte à l'accueil.

Voir la démarche d'inscription pour l'accès en ligne du dossier scolaire.



Dossier scolaire de l'élève en ligne

POUR CRÉER VOTRE COMPTE :

- 1 Rendez-vous sur education.gouv.qc.ca;
- 2 Cliquez sur *Services en ligne*, puis sélectionnez *Dossier scolaire de l'élève en ligne*;
- 3 Dans la page de connexion, sélectionnez *Créer un compte*;
- 4 Fournissez les renseignements suivants : code permanent et numéro de dossier ou de fiche. Vous pouvez obtenir ces renseignements auprès de votre établissement d'enseignement, au besoin.



POUR ASSURER UN BON FONCTIONNEMENT :

- + *Il est à noter qu'un seul compte par code permanent pourra être créé. Les parents d'élèves ne devraient pas créer un compte au nom de leur enfant;*
- + *Il est suggéré d'utiliser une adresse courriel personnelle, car celle fournie par l'établissement scolaire pourrait devenir inactive dans le futur;*
- + *Il est important de prendre les informations d'accès en note.*

Vous éprouvez des ennuis techniques lors de la création ou de la consultation de votre compte?

Votre établissement scolaire peut vous aider. Vous pouvez aussi joindre le Service des renseignements généraux du ministère de l'Éducation aux coordonnées suivantes :

- 418 643-7095, pour la région de Québec;
- 1 866 747-6626, à l'extérieur de la région de Québec;
- Section *Nous joindre* à education.gouv.qc.ca.



Changement d'adresse ou départ du centre

Lorsqu'un changement d'adresse ou de numéro de téléphone a lieu, l'élève doit aviser le secrétariat.

Lors d'un départ en cours d'année, l'élève doit rencontrer la personne responsable et remplir le formulaire d'avis de départ.

Casier

Dans la mesure du possible, nos centres mettent à la disposition des élèves un casier. L'élève doit se procurer un cadenas hors du centre.

Après la fin de sa formation ou à la fin de l'année scolaire, l'élève doit vider son casier de tous ses effets personnels afin qu'il soit nettoyé. Tous les effets personnels qui y seront oubliés ou laissés seront détruits.

Veuillez noter que les casiers sont la propriété du centre et qu'ils peuvent être ouverts en tout temps, même en l'absence de l'élève, sous un motif raisonnable.

Affichage

Tout affichage dans les centres doit être autorisé par la direction.

Stationnement

Il est obligatoire de respecter la limite permise sur le terrain de nos centres; de laisser les avenues et les passages libres; de respecter les aires de stationnement réservées.

Circulation

La circulation se fait par les portes d'entrée réservées aux élèves de FP et FGA. Pendant les heures de cours, la circulation doit être limitée afin de ne pas déranger.

Aucune circulation n'est permise au secteur jeune à l'exception de l'heure du dîner et de la pause (cantine) définie selon l'horaire du centre.

Visiteurs dans le centre

Toute personne n'étant pas inscrite au centre ou n'ayant pas été invitée par une personne en autorité ne peut circuler dans le centre et doit se présenter à la réception.

Bris ou perte du matériel prêté

Le matériel éducatif est mis à la disposition des élèves qui fréquentent nos centres. L'élève est responsable des volumes et du matériel qui lui sont confiés.

L'élève qui emprunte du matériel est financièrement responsable en cas de non-retour, de perte ou de bris alors une facture lui sera émise

Vol et vandalisme

Tout élève, qui par sa faute, endommage les biens des centres doit assumer les frais inhérents à la remise en état ou au remplacement de ces biens et une facture lui sera remise.

Fouille d'un élève

La direction et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent ou ont des motifs raisonnables de croire que l'élève possède de la drogue, des armes ou des instruments pouvant servir d'armes ou tout article interdit dans le code de vie. Cette fouille se fait dans le respect de l'intégrité de l'élève.

Loi Anastasia

Cette loi interdit la possession d'armes à feu dans les établissements d'enseignement, les garderies sur leur territoire, ainsi qu'à bord des transports publics et scolaires. Toute personne qui contrevient à cette interdiction est passible d'une amende de 500 \$ à 5000 \$.

Il est interdit d'être en possession d'une arme ou une arme factice dans son véhicule, même si celle-ci est verrouillée.

Tempêtes

Lors d'une tempête, chaque lieu de formation applique la suspension selon l'école secondaire de son secteur. Les informations de suspension sont annoncées à la radio pour les écoles secondaires et sur le site du Centre de services scolaire René-Lévesque pour les centres (alertes). Il est possible de vous abonner afin de recevoir les alertes sur votre téléphone cellulaire.

CEA Chandler-Grande-Rivière	École secondaire associée	CFP Chandler-Paspébiac	École secondaire associée
Chandler	Polyvalente Mgr. Sévigny	Paspébiac	Polyvalente de Paspébiac
Grande-Rivière	École secondaire du Littoral	Chandler	Polyvalente Mgr Sévigny
Détention de Percé	École secondaire du Littoral		

Pour les élèves inscrits en secrétariat, comptabilité et secrétariat médical, si les cours sont suspendus au CFP de Paspébiac, les élèves qui sont :

- En présentiel à Paspébiac n'ont pas de cours
- À distance de la maison n'ont pas de cours
- En présentiel du CFP Chandler n'ont pas de cours

Si les cours sont suspendus au CFP de Chandler les élèves qui sont :

- En présentiel à Paspébiac ont des cours
- À distance de la maison ont des cours
- En présentiel du CFP Chandler, les élèves doivent se brancher de la maison pour suivre leurs cours

Merci de respecter le code de vie !

***« Le respect c'est comme le sourire
ça ne coûte rien et tout le monde aime ça! »***